



DOMAINE PUBLIC : APPEL A CANDIDATURE, OCCUPATION TEMPORAIRE

Emplacements de vente ambulante saisonnière pour de la restauration rapide, Food Trucks, Food bikes et autres unités mobiles de restauration.

Organisateur :

Commune de Saint-Denis-d'Oléron : 27 rue de la Libération 17650 Saint-Denis-d'Oléron - tél : 05 46 47 85 48

Fondement juridique :

L'article L2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) subordonne l'exercice des utilisations du domaine public compatibles avec l'affectation et la délivrance d'un titre d'autorisation d'occupation.

Objet :

Mise en concurrence préalable pour la délivrance d'autorisations d'occupation du domaine public pour les emplacements situés :

- Boulevard de l'Océan, face au camping Cap Soleil.
- Parking face au camping Le Sabia.
- Parking plage des Seulières.
- Parking Port de plaisance.

La durée d'exploitation :

La durée d'exploitation est fixée **du 15 juin au 15 septembre 2026**, avec une possibilité de faire une demande pour élargir la période d'exploitation.

Date du dépôt des dossiers :

Un appel à candidature est lancé jusqu'au 8 juin 2026 inclus. Il détaille la composition du dossier de candidature à renvoyer à la Mairie de Saint-Denis-d'Oléron, 27 rue de la Libération 17650 Saint-Denis-d'Oléron.

Montant de la redevance :

Chaque exploitant retenu se verra délivrer une autorisation d'occupation du domaine public de 3 mois. Cette autorisation implique le paiement d'une **redevance forfaitaire de 1 200 €** et le respect des règles de fonctionnement (hygiène, propreté et tranquillité publique notamment).

Contraintes liées à l'occupation des emplacements :

Pas d'eau ni électricité. Interdiction d'utilisation de groupe électrogène externe ou tout équipements sonores externes.

Enlèvement des ordures générées par l'activité chaque soir à la charge de l'exploitant.

Evacuation du véhicule chaque soir entre 23h00 et 8h00 le lendemain matin.

Obligation d'enlèvement des poubelles et déchets chaque soir.

Projet écrit et détaillé comprenant les éléments suivants :

Produits proposés, carte, tarifs envisagés, horaires d'ouverture.

Respect de critères environnementaux.

Expérience professionnelle, parcours professionnel, maîtrise de l'hygiène en restauration.

État du véhicule et des matériels utilisés (esthétique, conformité aux normes, dimensions, ...)

Lettre de candidature avec les justificatifs liés à l'entreprise (extrait Kbis, carte commerçant, attestation d'assurance liée à l'activité concernée, carte d'identité, le récépissé de déclaration d'un débit de boissons à emporter (petite licence le cas échéant).

Les dossiers des candidats doivent être adressés par courrier ou par dépôt à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture, 27 rue de la Libération - 17650 Saint-Denis-d'Oléron ou par mail à mairie@st-denis-oleron.fr

Date limite de remise des dossiers de candidatures : le 8 juin 2026, 12h.

Attribution :

L'attribution sera communiquée aux exploitants retenus courant de semaine 24.

Boulevard de l'Océan



Parking du SABIA



Plage de LA BOIRIE



Parking des SEULIERES – LES HUTTES

